



# Présentation des formations de niveau 4

Moniteur·rice Éducateur·rice / Technicien·ne de l'Intervention Sociale et Familiale

# Intégrer la formation

- Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la sélection.
- La sélection se déroule en deux temps : épreuve écrite + épreuve orale

## ❖ Une épreuve écrite :

Un épreuve écrite de 2 heures sur un thème d'actualité et commune pour les deux formations (Annales sur le site de l'IRTS CA)

## ❖ Une épreuve orale :

### • **Moniteur·rice Éducteur·rice :**

Un entretien individuel à partir du dossier d'inscription, visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats·tes à exercer la profession. Cet entretien est réalisé par deux examinateur·rices, formateur·ices et/ou professionnels·lles.

- Durée : 30 minutes

### • **Technicien·ne de l'Intervention Sociale et Familiale :**

Un entretien à partir du dossier d'inscription, visant à vérifier l'aptitude et l'appétence des candidats·tes pour la profession. Cet entretien est réalisé par deux examinateur·rices, formateur·ices et/ou professionnels·lles.

- Durée : 20 minutes

# Dispensé·e de l'épreuve écrite

❖ Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les titulaires :

## **Moniteur.rice Éducateur.rice**

- du Baccalauréat;
- d'un Diplôme européen réglementairement admis en dispense du Baccalauréat;
- ou « Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnels au moins au niveau IV ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté »;
- Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale;
- Baccalauréat professionnel services en milieu rural;
- BEATEP (spécialisé activité sociale et vie locale) ou BPJEPS (animation sociale);
- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF);
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (AVS) ou mention complémentaire aide à domicile;
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familiale (AF);
- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social;
- Les lauréats de l'institut de l'engagement.

## **Technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale**

- du Baccalauréat ;
- d'un Diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du Baccalauréat ;
- ou « Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV;
- Les lauréats de l'institut de l'engagement.



La demande de dispense ne sera acceptée qu'en présence d'une photocopie du diplôme.

# S'inscrire à la sélection

## ❖ Modalité et dates d'inscription

Les inscriptions se font sur le site de l'IRTS Champagne-Ardenne : [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr) dans la rubrique « Admission » puis « s'inscrire aux sélections d'entrée en formation ».

## ❖ Calendrier des épreuves

	Nombres de places par liste :
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quota ME : 30 places</li><li>• Quota TISF : 15 places</li><li>• Hors quota ME : 30 places maximum</li><li>• Hors quota TISF : 15 places maximum</li></ul>
<b>Clôture inscription internet</b>	ME/TISF ,non dispensé : Vendredi 05 mars 2021* ME/TISF dispensé : Lundi 03 mai 2021*
<b>Dates de l'écrit</b>	Samedi 20 mars 2021*
<b>Résultats de l'écrit</b>	Jeudi 01 avril 2021* <i>Notification individuelle envoyée à chaque candidat</i>
<b>Oraux</b>	Vendredi 11 juin 2021* Samedi 12 juin 2021*

*Les résultats définitifs seront portés à la connaissance des candidats en juin 2021\**

*\*Dates prévisionnelles*

*Les demandes d'allègement seront examinées lors des semaines qui suivent la rentrée universitaires*

# Frais de sélection

Les montants des frais de sélection sont fixés à :

- ❖ Épreuve écrite : 95,00 €
- ❖ Épreuve orale : 125,00 €

Les candidats·tes dispensé·ées de l'écrit s'acquittent des frais de sélection dès leur inscriptions.



Les candidats·tes ne pourront en aucun cas demander le remboursement des frais de sélection.

# Statut des candidats·tes



Les inscriptions aux épreuves de sélection se font sur deux listes distinctes :

## Candidats·tes relevant de la liste

### Quota :

- Relèvent de la liste QUOTA et bénéficient par conséquent d'une prise en charge de leur formation par la Région Grand Est, les statuts suivants : **cf. règlements d'admission sur le site de l'IRTS CA : [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)**

## Candidats·tes relevant de la liste

### Hors Quota :

- Relèvent de la liste Hors Quota et **ne bénéficient pas** par conséquent d'une prise en charge de leur formation par la Région Grand Est les personnes telles que définies :
- **Les salariés.ées en** Contrat à Durée Indéterminée.
- Les situations **ne relevant pas** de la liste Quota.

# La formation est accessible par :



## ❖ La voie directe :

Les frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par la Région Grand Est ( quelque soit l'origine géographique des étudiants·es et des demandeurs·euses d'emploi.)

En fonction de la situation financière des apprenants·tes des bourses régionales peuvent être attribuées par la Région.

## ❖ La voie de l'apprentissage : voir le lien suivant pour les conditions : <http://www.arassm.fr/>

**C'est au futur apprenti.e de faire les démarches pour trouver un employeur.**

## ❖ La voie de la Formation Continue.

# Quels sont les frais d'inscription et de scolarité



- ❖ 750 € par année universitaire ( sous réserve de modification)
- ❖ 65 € de caution du centre de documentation
- ❖ Bourses régionales (simulation possible sur le site de la Région Grand EST, **quelque soit l'origine géographique des apprenants.tes.**)
- ❖ Prise en charge de la formation pédagogique par la Région Grand EST, **quelque soit l'origine géographique** (voir conditions de prise en charge indiquées dans les règlements d'admission: [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr) )



# Recommandations aux candidats·tes



Il est conseillé aux candidats·tes de :

- ❖ Rencontrer ou échanger par mail...avec des professionnels·lles du secteur;
- ❖ Rencontrer ou échanger par mail...avec des apprenants·tes de l'IRTS CA;
- ❖ Parcourir le site de l'IRTS CA pour prendre connaissance du contenu et des finalités des formations;
- ❖ D'avoir des références à des expériences collectives et d'engagement (bénévolat , service civique, travail coopératif , encadrement et animation...);
- ❖ Savoir organiser son travail et travailler seul·e et en équipe;
- ❖ Avoir un intérêt pour les questions de société et un esprit de curiosité;
- ❖ Avoir des compétences écrites et orales;
- ❖ Avoir une attitude sérieuse face au travail et respecter autrui...

# F.A.Q

## ❖ Où se déroulent les cours théoriques ?

A l'IRTS Champagne Ardenne à Reims (8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 REIMS)

## ❖ Où se font les stages ?

En majorité en Région Grand EST mais possibilité de réaliser hors Région, à l'international;

## ❖ Peut-on percevoir des Bourses d'études ?

Les apprenants.tes de l'IRTS CA peuvent percevoir des bourses régionales peu importe l'origine géographique sous conditions de ressources . La demande se fera lors de l'inscription administrative au mois de juillet;

## ❖ Combien coûte la formation pédagogique ?

Pour les étudiants.tes et les demandeurs.euses d'emploi, les frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par la Région Grand EST quelque soit l'origine géographique;

Pour les salariés-ées en CDI ,un devis est mis à disposition des employeurs sur notre site ;

## ❖ Quelle est l'insertion professionnelle après l'obtention du diplôme ?

L'insertion professionnelle est très rapide dès l'obtention du diplôme soit en cdd ou cdi.



## INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie  
51100 REIMS  
03 26 06 22 88  
contact@irtsca.fr

[www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)



[www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

  @irtsca

 school/irts-champagne-ardenne

